



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	24 septembre 2010
Date d'affichage	
Date de séance	17 septembre 2010

L'an deux mille dix, et le vendredi vingt quatre septembre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	10
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

**Délibération portant
modification du budget de
l'exercice 2010**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent		X	
POMMIER Aitu		X	BLANCHARD Moana
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm	X		
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	
NATUA née FULLER Hélène		X	TAEA Louis
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor		X	ATAE Layana
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio		X	MANEA Tania
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	TEURU Marie-Rose
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	HONG Madeleine
CRIDLAND Johnes		X	HOWELL Patrick
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	TEPAVA Wilhelm
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 83/2010 modifiant la délibération n° 09/2010 du 26 mars 2010 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2010 ;
- VU l'avis favorable de la Commission des ressources réunie les 7 et 15 septembre 2010 ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 24 Septembre 2010 ;

ADOpte

Article 1 – Sont autorisés, au budget communal de l'exercice 2010, les virements et ouvertures de crédits tels qu'il résulte du tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations d'ordre		Dépenses		Recettes	
Code	Libellé	2010	2011	2010	2011
DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS		0	0	0	6 040 638
7471	Etat				1 200 477
7475	Groupements de collectivités				4 840 161
DES CHARGES DE SERVICE COMMUN		24 200 000	4 865 600	0	0
6042	Achat de prestations de service		1 400 000		
60624	Produits de traitement	200 000			
60631	Fournitures d'entretien		860 000		
60632	Fournitures de petit Equipement	5 000 000			
6135	Locations mobilières	2 500 000			
61522	Bâtiments		100 000		
61523	Voies et réseaux	10 000 000			
61558	Autres Biens mobiliers		2 105 600		
6232	Fêtes et cérémonies		400 000		
6228	Divers	2 500 000			
6236	Catalogues et imprimés	4 000 000			
012 CHARGES DE PERS ET FRAIS ASSIM		0	13 528 465	0	0
64831	Indemnités aux agents		13 528 465		
05 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 105 600	24 500 000	0	0
6532	Frais de mission	4 105 600			
6535	Formation	1 000 000			
654	Pertes sur créances irrécouvrable		10 000 000		
6574	Subventions FONCT. Aux assoc. Et autres		14 500 000		
66 CHARGES FINANCIERES		0	34 014 244	0	0
668	Autres charges financières		34 014 244		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 200 000	0	0	0
6714	Bourses et prix	4 200 000			
07 DEPENSES IMPRUVUES		2 268 258			
35 773 858		35 773 858	76 908 309	0	6 040 638
Opérations d'ordre		Dépenses		Recettes	
Code	Libellé	2010	2011	2010	2011
023 VIREMENT A LA SECT.D'INVT.		35 093 813	0	0	0
023	Virement à la sect.d'inv.	35 093 813			
35 093 813		35 093 813	0	0	0
70 867 671		70 867 671	76 908 309	0	6 040 638
+ ou -		6 040 638		6 040 638	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations d'Etat		Dépenses		Recettes	
N°	Libellé	N°	Montant	N°	Montant
OPÉRATIONS DE DÉPENSES ANTICIPÉES			0		0
16422	Agence Française de Développement		204 380 737		
Opérations d'Etat		505 000 000	10 000 000	126 250 000	0
1346	Opération 2005003 "Phase 2 SDAEP"			126 250 000	
2031	Opération 2010005 "Servitude Pothier 2"	12 000 000			
2031	Opération 2010006 "Servitude Teissier Justin"	12 000 000			
2031	Opération 2010007 "Servitude Lequerré"	8 000 000			
2031	Opération 2010008 "Servitude Oua Piti"	6 000 000			
2031	Opération 2010009 "Servitude Nordhoff 3"	9 000 000			
2031	Opération 2010011 "Servitude Atioo"	2 800 000			
21531	Opération 2005003 "Phase 2 SDAEP"	323 200 000			
231531	Opération 2005003 "Phase 2 SDAEP"	127 000 000			
2135	Opération 2010010 "Fare Vaa"	5 000 000			
231318	Opération 2008001 "Dispensaire de Punaauia"		10 000 000		
Equipement		26 757 700	156 033 150	0	0
2031	Frais d'études		10 000 000		
205	Concessions et dr. Sim., brev., lic.,	9 000 000			
2111	Terrains nus		124 475 450		
21531	Réseaux d'adduction d'eau		2 757 700		
21534	Réseaux d'électrification		18 500 000		
2182	Matériel de transport	15 000 000			
2183	Mat.Bureau et Mat.Inform.	2 757 700			
2188	Autres		300 000		
Opérations d'Etat		531 757 700	370 413 887	126 250 000	0
Opérations d'Etat					
Opérations d'Etat					
021	Virement de la sect.de fonct.			35 093 813	
Opérations d'Etat				35 093 813	0
Opérations d'Etat		531 757 700	370 413 887	161 343 813	0
+ ou -			-161 343 813	-161 343 813	

Article 2 – Le montant total du budget communal ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à la somme de : **six milliards quatre cent quarante cinq millions sept cent trente trois mille sept cent vingt six francs (6.445.733.726 F CFP)** :


- Sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et de dépenses s'élève à la somme de : **deux milliards quatre cent quarante deux millions six cent quatre vingt treize mille six cent quatre vingt francs (2.442.693.680 F CFP)** ;

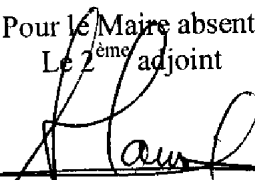
- Sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et de dépenses s'élève à la somme de : **quatre milliards trois millions quarante mille quarante six francs** (4.003.040.046 F CFP).

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 septembre 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : 7 - OCT - 2010
et publication, affichage ou notification le : 9 - OCT - 2010
Pour le Maire, Le 2 ^{ème} adjoint.
 A. POMMIER

Pour le Maire absent
Le 2^{ème} adjoint

Aitu POMMIER